



Planeurs Paray Bourgogne Sud

PPBS tarifs 2023 (Applicable au 1^{er} décembre 2022)

Inscription à l'année				Pilote de passage	Pilote privé
	- 25 ans	+25 ans	Remarques		
inscription club	50 €	50 €		50 €	50 €
Cotisation frais de fonctionnement	160 €	220 €	- Réduction 20% à la 2 ^{ème} inscription / famille et suivantes (certificat de scolarité)	ANEVV 60 € (Fonctionnement) 25 € / jour (2)	220 €
Licence Assurance	89.05 € 94.00 € 123.30 € 157.55 € 200.87 € 244.19 €	DUO : 116.34 € DUO : 121.35 € 174.74 € 179.69 € 208.99 € 243.24 € 286.56 € 329.88 €	10000 € 15000 € 10000 € 15000 € 30000 € 50000 € 75000 € 100000 €	Obligatoire	Obligatoire si utilisation planeur club
Forfait Vol planeur	Forfait illimité 250 €	Forfait 10h 250 €	Prix de l'heure après le forfait 10 h : Réduction de 10% de 10 à 15h 25% de 15 à 20h 60% de 20 à 25h 80% de 25 à illimité	25 € / heure	Forfait 10h 250 €
TOTAL	460 € + licence - Bourses (1)	520 € + licence		110 € + 25 € / jour Maxi 10 jours (+heures vol)	520 € + licence
Vol initiation et formules					
Vol d'initiation Formule stage 3 vols Formule stage 6 vols					
90.00 € 220 € 400 € (320 € pour les moins de 25 ans)					
Remorquage planeur					
Centième d'heure de remorqué standard Centième d'heure remorqué dévachage					
2.80 € (3) 1.85 €					
Divers					
Heure de vol planeur Heure de vol MOTOPLANEUR Dévachage route Heure de vol MS893 en VFR Vols extérieur : 6 vols de 1h Stationnement machine dans le hangar carnet de vol					
25 € de l'heure Moteur 50 € - Cellule 25 € 0.25 € / km 185 € 200 € + 25 €/ heure supplémentaire (tarif hors remorquage) Monoplace 320 € - biplace 420 €/année - Démonté 200 € 20 €					

(1) Bourses moins de 25 ans : Lâché 100 € - Pass Planeur : 150 € (200 € si BIA) - SPL : 150€ (200 € si BIA) – Lâché campagne : 300 €

(2) Frais à concurrence de 220 € maximum

(3) Ces tarifs sont susceptibles de modification en cours d'année, suivant le coût de l'essence, augmentation assurances ou abonnements divers.

- Le forfait de 10 heures est obligatoire, dès l'instant où l'on vole pour son compte, y compris sur une machine privée, il ne se reporte pas d'une année sur l'autre.

- L'utilisation de machine privée est possible sous réserve de la signature d'une convention de vol et éventuellement, de stationnement.

- Tarif fin de saison à partir du 1^{er} JUILLET : Cotisation frais de fonctionnement 80 € (-25 ans) et 110 € (+ 25 ans)